DEPARTEMENT DE LA MANCHE ARRONDISSEMENT D'AVRANCHES COMMUNE DE PONTORSON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 AVRIL 2014

		L'an deux mil quatorze, le dix sept avril, à vingt heures, les
En exercice :	27	membres du Conseil Municipal de la commune de Pontorson étant
Présents :	26	réunis en Mairie de Pontorson après convocation légale, sous la
Absents:	1	présidence de Monsieur André DENOT, Maire.
		Membres présents : Mme AMELINE FRESNEAU Mariannick, M.
Procurations:	0	BARRÉ Jean-Noël, M. BELLOIR André-Jean, M. BICHON Vincent, M.
Votants:	26	CACHERA Daniel, Mme CHANVRY Alda, Mme CHESNAY Delphine,
		Mme COLLIN Armelle, M. DECHANCÉ Eric, M. DELAMARCHE
Date de convocation :		Vincent, Mme DELÉPINE Véronique, M. DENOT André, Mme
Le 31 mars 2014.		DESGRANGES Noëlle, Mme DOBETZKY Christelle, M. DUPRÉ
		Frédéric, Mme FAUCONNIER Sylvie, Mme FLEURY-LENDORMY
		Maryvonne, Mme GARDIN Isabelle, M. GAVARD Jean-Yves, M.
		GAZENGEL Michel, Mme HAMON Catherine, M. LEMÉTAYER Claude,
		Mme MASSIN Emilie, M. ROYER Philippe, M. RUAUX Christophe,
		Mme SHVAN Nicole .
44-01		Absents: M. GANCHE Jean-Luc.
		Procurations: aucune.
		Secrétaire de séance : Mme DOBETZKY Christelle

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de se prononcer sur les questions diverses.

2014/39 Délégations du conseil au Maire

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du CGCT,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- DONNE les délégations suivantes à M. le Maire :
- D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux;
- De fixer les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal quand il sont inférieurs à 100 €;
- De procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires lorsqu'il s'agit d'emprunt en euro à taux fixe ou taux variable dont le remboursement anticipé n'entraine pas de pénalité et dont la durée n'excède pas 20 ans ;

- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget;
- De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans;
- De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes;
- De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux;
- De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
- De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts;
- De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes;
- De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;
- De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal;
- D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, pendant toute la durée de son mandat soit en demande soit en défense devant toute juridiction et pour tous les degrés de juridiction, d'introduire des plaintes avec constitution de partie civile au nom de la Commune;
- De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 100 000€;
- De donner, en application de l'article L. 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local;
- De signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L. 311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L. 332-11-2 du même code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux;
- De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 150 000 € autorisé par le conseil municipal;
- D'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L. 240-1 à L. 240-3 du code de l'urbanisme ;
- De prendre les décisions mentionnées aux articles L. 523-4 et L. 523-5 du code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune;
- D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

2014/40 Commissions travaux, voirie, urbanisme

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

 DÉSIGNE M. André Denot, M. André-Jean Belloir, M. Christophe Ruaux, M. Michel Gazengel, Mme Alda Chanvry, M. Frédéric Dupré, M. Daniel Cachera, M. Jean-Yves Gavard, M. Vincent Bichon, Mme Maryvonne Fleury-Lendormy, Mme Sylvie Fauconnier et M. Vincent Delamarche membres de la commission travaux, voirie, urbanisme.

2014/41 Commission environnement, aménagement du territoire

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DÉSIGNE M. André Denot, M. Vincent Bichon, M. Frédéric Dupré, M. André-Jean Belloir,
 M. Christophe Ruaux, Mme Alda Chanvry et Mme Maryvonne Fleury-Lendormy
 membres de la commission environnement, aménagement du territoire.

2014/42 Commission développement économique : tourisme, commerce, emploi

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

 DÉSIGNE M. André Denot, Mme Maryvonne Fleury-Lendormy, Mme Sylvie Fauconnier, Mme Emilie Massin, M. Claude Lemétayer, Mme Delphine Chesnay, M. Dechancé, M. Barré, Mme Hamon et M. Michel Gazengel membre de la commission développement économique : tourisme, commerce, emploi.

2014/43 Commission finances

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

 DÉSIGNE M. André Denot, M. Vincent Bichon, M. Christophe Ruaux. M. Michel Gazengel, Mme Alda Chanvry, M. Claude Lemétayer, M. Daniel Cachera, M. André-Jean Belloir, M. Eric Dechancé et Mme Maryvonne Fleury-Lendormy membres de la commission des finances.

2014/44 Commission affaires sociales

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

 DÉSIGNE M. André Denot, M. Eric Dechancé, Mme Mariannick Ameline Fresneau, Mme Armelle Collin, Mme Nicole Schvan, Mme Noëlle Desgranges et Mme Christelle Dobetzky membres de la commission affaires sociales.

2014/45 Commission éducation, jeunesse, sport

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

 DÉSIGNE M. André Denot, Mme Véronique Delépine, M. Philippe Royer, Mme Sylvie Fauconnier, M. Christophe Ruaux, Mme Emilie Massin, Mme Isabelle Gardin, Mme Delphine Chesnay, M. Vincent Delamarche, Mme Catherine Hamon, Mme Christelle Dobetzky et Mme Mariannick Ameline Fresneau membres de la commission éducation, jeunesse, sport.

2014/46 Commission culture, évènementiel, communication et réseaux sociaux

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

 DÉSIGNE M. André Denot, Mme Christelle Dobetzky, Mme Sylvie Fauconnier, Mme Véronique Delépine, Mme Mariannick Ameline Fresneau, M. Philippe Royer, M. Vincent Bichon, Mme Maryvonne Fleury, Mme Noëlle Desgranges et Mme Isabelle Gardin membres de la commission culture, évènementiel, communication et réseaux sociaux.

Monsieur le Maire accepte suite à la demande de M. Cachera que l'ensemble des conseillers municipaux soient informés de l'ordre du jour de toutes les commissions par courriel.

2014/47 Désignation de représentants au CCAS (membres du conseil municipal)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

 DÉCIDE de nommer M. Eric Dechancé, Mme Véronique Delépine, Mme Nicole Schvan Mme Armelle Collin et Mme Mariannick Ameline Fresneau représentants du conseil municipal au CCAS.

2014/48 Commission des marchés (marché hebdomadaire)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

 DÉSIGNE Mme Maryvonne Fleury-Lendormy, Mme Christelle Dobetzky, Mme Catherine Hamon, Mme Alda Chanvry représentantes du conseil municipal à la commission des marchés.

M. le Maire précise qu'il souhaite faire grandir le marché de Pontorson qui est déjà très attractif. M. Royer évoque l'emplacement utilisé par des témoins de Jéhovah sur le marché.

2014/49 Désignation de représentants au Syndicat mixte d'alimentation en eau potable de la Baie et du Bocage

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DESIGNE les représentants suivants :

pour le collège production : M. Vincent Bichon

pour le collège distribution : M. Gaël Normand

2014/50 Désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant au Syndicat mixte Baie du Mont Saint Michel

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

 DÉSIGNE M. Vincent Bichon représentant titulaire et M. André Denot représentant suppléant pour siéger au comité syndical du Syndicat mixte Baie du Mont Saint Michel.

2014/51 Proposition de désignation de représentants au syndicat Couesnon aval

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

PROPOSE à la communauté de communes Avranches - Mont Saint Michel de désigner
 M. André Denot, M. André-Jean Belloir, M. Vincent Bichon, Mme Noëlle Desgranges,
 M. Jean-Yves Gavard, M. Marc Lechat, M. Gaël Normand représentants de la CCAMSM au syndicat mixte Couesnon Aval.

M. Bichon précise que la communauté de communes ne peut désigner comme représentant que des conseillers municipaux. Cependant lors d'échanges entre les services préfectoraux et le syndicat Couesnon aval la possibilité de nommer des membres de commissions consultatives n'a pas été rejetée.

2014/52 Désignation de 3 délégués titulaires au Syndicat départemental d'énergies de la Manche

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

 DÉSIGNE M. André Denot, M. Vincent Bichon et M. Daniel Cachera représentants de la Commune de Pontorson au SDEM.

2014/53 Désignation d'un représentant au Syndicat mixte Manche numérique (volet assistance à l'informatique de gestion)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

 DÉSIGNE M. Frédéric Dupré, représentant de la Commune au Syndicat mixte Manche numérique, volet assistance à l'informatique gestion.

2014/54 Désignation de représentant au Comité Départemental d'Action Sociale en faveur des personnels des collectivités territoriales (CDAS 50)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

 DÉSIGNE Mme Noëlle Desgranges représentante titulaire et M. Eric Dechancé représentant suppléant au CDAS 50.

2014/55 Désignation d'un représentant au Conseil d'administration du collège Georges Brassens

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

 DÉSIGNE Mme Sylvie Fauconnier, représentante titulaire et Mme Isabelle Gardin représentante suppléante.

<u>2014/56 Désignation de 2 représentants titulaires et de 2 représentants suppléants à l'office de tourisme</u>

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

 DÉSIGNE M. André Denot et Mme Maryvonne Fleury-Lendormy représentants titulaires et Mme Chrsitelle Dobetzky et M. Vincent Bichon représentants suppléants.

2014/57 Désignation de 5 représentants au conseil d'administration de l'office cantonal d'animation culturelle

Vu les statuts de l'association,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

 DÉSIGNE Mme Christelle Dobetzky, Mme Sylvie Fauconnier, Mme Mariannick Ameline Fresneau, Mme Alda Chanvry, Mme Maryvonne Fleury-Lendormy représentants de la Commune pour siéger au conseil d'administration de l'OCAC.

2014/58 Désignation d'un représentant titulaire et un suppléant à l'association ART'N'COM ANIM

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

 DÉSIGNE Mme Maryvonne Fleury-Lendormy représentant titulaire et M. Philippe Royer représentant suppléant.

2014/59 Représentants aux comités de jumelage

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

 DÉSIGNE M André Denot, Mme Noëlle Desgranges, M. Philippe Royer représentants de la Commune aux comités de jumelage.

2014/60 Indemnités du Maire, des adjoints, maires délégués et conseillers délégués

M. le Maire propose de diminuer les indemnités attribuées aux élus et notamment aux Maires délégués. En effet, la fin du sectionnement électoral appelle d'autres réformes des territoires décidées par les pouvoirs publics mais il faut que la Commune pense à montrer l'exemple. M. le Maire expose ensuite les différentes délégations données à chacun. M. Bichon précise que l'économie sera de 1063 €/mois. M. Lemétayer répond que la diminution des indemnités peut s'expliquer également par le transfert de compétence à la communauté de communes Avranches-Mont Saint Michel.

Vu les articles L.2123-20 à L.2123-24-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L2123-20 du CGCT qui fixe les taux maximum des indemnités de fonction des maires, adjoints et conseillers municipaux,

Vu le procès-verbal d'installation de la séance d'installation du conseil municipal en date du 4 avril 2014 constatant l'élection du maire, des adjoints et des maires délégués,

Vu les arrêtés municipaux portant délégation de fonctions aux adjoints ainsi qu'à M. Dupré, Mme Fauconnier, Mme Ameline et M. Cachera conseillers municipaux,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximum fixés par la loi,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- DÉCIDE avec date d'effet au 7 avril 2014,
- de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du maire, des adjoints, des conseillers délégués et des maires délégués comme suit :

Maire : 55 % de l'indice 1015 1^{er} adjoint : 30 % de l'indice 1015

 $2^{\text{ème}}$, $3^{\text{ème}}$ et 5ème adjoint : 22 % de l'indice 1015

Autres adjoints : 16 % de l'indice 1015 Conseillers délégués : 6 % de l'indice 1015

Maire délégué d' Ardevon : 10 % de l'indice 1015 Maire délégué de Boucey : 24 % de l'indice 1015 Maire délégué de Cormeray : 10 % de l'indice 1015 Maire délégué de Curey : 10 % de l'indice 1015 Maire délégué de Les Pas : 10 % de l'indice 1015 Maire délégué de Moidrey : 10 % de l'indice 1015

- D'inscrire les crédits nécessaires au budget communal;
- De transmette au représentant de l'Etat dans l'arrondissement la présente délibération et le tableau annexé récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal.

2014/61 Convention pour la gestion du Moulin

Considérant que le SiVOM de l'anse de Moidrey a rétrocédé le moulin à la Commune de Pontorson,

Considérant qu'il a été convenu avec le preneur de modifier les termes du contrat afin qu'il assure l'entretien de l'ensemble des terrains mis à disposition, qu'en contrepartie le loyer annuel serait diminué de 1000 € et serait donc de 2815 €/an,

Considérant que le loyer sera indexé sur l'indice des baux commerciaux et non plus l'indice du coût de la construction,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

 AUTORISE M. le Maire à signer la convention avec M. Letranchant pour la location du moulin.

2014/62 Effacement des réseaux place Leclerc/ rue du petit train

Considérant que le syndicat d'énergies de la Manche qui assure la maîtrise d'ouvrage de l'effacement du réseau électrique et téléphonique a estimé les travaux à 31 715 € TTC et sollicite une subvention correspondant à 70 % du montant HT des travaux soit 18 500 €,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- DECIDE de la réalisation des travaux de l'effacement des réseaux place Leclerc et rue du petit train.
- DONNE pouvoir à M. le Maire pour signer toutes les pièces relatives au règlement des dépenses.

2014/63 Auberge de jeunesse remise Collège Sainte Marie de Bourges

Considérant que le collège Saint Marie de Bourges a conclu un contrat de réservation pour réserver l'auberge de jeunesse du 13 au 15 avril pour 64 personnes pour un montant de 2248.20 €,

Considérant que 55 personnes de ce collège seulement ont séjourné à l'auberge de jeunesse et que par conséquent la facture du séjour devait s'élever à 1932 €,

Considérant que la somme totale de 2248.20 € a été réglée par le collège,

Compte tenu de la réclamation du collège Saint Marie portant sur la qualité des prestations, le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

 DÉCIDE d'accorder une remise de 300 € par rapport à la facture réelle du séjour. Il convient donc de rembourser au collège Saint Marie de Bourges la somme de 616.20 €.

Monsieur le Maire préconise d'autre part d'investir dans l'auberge de jeunesse qui constitue un bel outil pour la collectivité.

Demande de subvention de l'association Musiques à Pontorson

M. le Maire fait part de son entretien avec M. Prodhomme et M. Larivière. Mme Dobetzky présente le compte de résultat 2013 et le prévisionnel 2014 de l'association Musiques à Pontorson. M. Bichon précise que la compétence politique culturelle est transférée à la Communauté de Communes Avranches-Mont Saint Michel et que cette dernière va se positionner sur la demande de subvention de l'association. M. le Maire précise que l'association doit savoir ce qu'il en est pour pouvoir programmer son concert de mai, que la Commune doit soutenir cette démarche. Cependant, compte tenu de l'évolution des moyens de communication un budget de 4000 € ne parait plus aujourd'hui justifié. M. Gazengel indique que le conseil municipal a souvent eu ce débat, qu'il conviendrait que l'association fasse sa

demande de subvention avant de confirmer la programmation. Mme Ameline ajoute que l'association ne pourra obtenir une subvention de la CCAMSM si la Commune attribue une subvention. M. Lemétayer affirme que la commission culture s'est réunie la semaine précédente et qu'elle a dû donner un avis et propose de reporter la délibération au conseil du 30 avril. Le conseil décide de reporter la question à la prochaine réunion.

Information budgétaire

M. Bichon présente la liste de projets qu'il propose de discuter.

En ce qui concerne la piste VTT, M. Gazengel craint que les motos qui risquent de la fréquenter ne causent des nuisances pour les riverains. M. le Maire répond qu'il faudra se garantir que la piste soit réservée aux VTT.

Mme Delépine indique que le projet de skate park est estimé à 70 000 €, une structure en béton étant gage de durabilité et d'un entretien moins important.

M. Bichon évoque le projet de chemin de randonnée empruntant les bandes enherbées.

La question de la restauration de l'immeuble sis 5 rue Claude Monet pour accueillir la musculation est évoquée. M. le Maire pense que compte tenu de l'état du bâtiment une restauration serait très couteuse.

M. Bichon évoque ensuite les études qui permettraient d'améliorer la qualité paysagère de l'axe Pontorson-Beauvoir et de développer des activités touristiques.

M. Belloir fait part du projet de charte architecturale à élaborer avec l'architecte des bâtiments de France qui permettrait de ne plus solliciter l'avis de ce dernier lors de l'instruction des autorisations d'occupation des sols.

La réalisation de trompe l'œil pour cacher les commerces en vente ou délaissés est proposée, en partenariat avec Festibaie. M. Cachera propose d'y associer les associations locales. Mme Chanvry précise qu'il faudra l'accord des propriétaires. Mme Fleury souhaiterait que les panneaux signalant les immeubles en vente soient réglementés. Dans un souci d'amélioration de l'aspect de Pontorson, la municipalité souhaite détruire les bâtiments situé 20 rue des Bordeaux ; en effet il sera plus facile de trouver un promoteur. D'autre part, la municipalité envisage d'uniformiser les tarifs périscolaires quel que soit le lieu de domicile des enfants. Le cout pour la Commune serait de 6160 €/an. Les conseillers municipaux évoquent également l'achat de différents matériels : balayeuse, bus...

Constatant que l'ordre du jour est épuise et qu'il n'y a pas d'autres observations, M. le Maire lève la séance à 23 h 15.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits Pour extrait certifié conforme.

André DENOT Maire de Pontorson,

DE PONTO

Christelle DOBETZKY Secrétaire de Séance,